

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Bureau: 323 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

Entered at the Post Office of New Orleans as Second Class Matter.

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC., QUI SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 10 CENTS LA LIGNE, VOIR UNE AUTRE PAGE DU JOURNAL.

TEMPERATURE.

Du 19 mars 1909.

Table with 2 columns: Time (Thermomètre de E. Claudel, Opticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue Canal, N. O., Lne. Fahrtheit Centigrade) and Temperature (7 h. du matin... 18, Midi... 23, 3 P. M... 24, 6 P. M... 24).

L'ABELLE DE DEMAIN.

SOMMAIRE.

- Testament de Napoléon. Le premier Bal de Berthe. Histoires Sentimentales. Les Feux de Bon Dieu. Contes du Dimanche. Les Souvenirs de la Comtesse de Valon. Les Treize Canards Sauvages. Les Début de Sœur Bobette. Conte de Carnaval. Quand on Pense, poésie. La Beauté du Diable, feuilleton du dimanche, suite. Mondanité, Chiffons. L'actualité, etc., etc.

Le nouveau tarif douanier DES ETATS-UNIS.

Nous ne croyons pas nous être trompés en prédisant l'autre jour, une session congressionnelle agitée.

Au cours des dernières quarante-huit heures, les choses se sont trop bien précipitées pour que cette croyance ne s'affermisse pas en nous de plus en plus; et ce n'est pas sans une très vive appréhension que nous voyons approcher l'heure des discussions, car le tarif rédigé par M. Payne en fera naître de nombreuses.

Si, comme nous le disions aussi, messieurs les membres du Congrès pouvaient toujours se rappeler que les questions soumises à leur appréciation ont un caractère général, en les traitant ils n'auraient en vue que le bien, l'intérêt du pays et apporteraient dans leurs jugements plus d'impartialité, ne permettant jamais à cet aveuglé sentiment qu'est l'égoïsme de s'emparer d'eux, ce sentiment qui, non seulement rapetisse l'homme, mais aussi ferme son esprit à tout raisonnement et ouvre son cœur aux passions mauvaises.

Le seul objet de M. Taft en convoquant le Congrès en session extraordinaire, il l'a hautement proclamé et il s'y était engagé lors de la campagne électorale présidentielle, a été de faire amender notre tarif douanier qui est en vigueur depuis trop d'années pour répondre aujourd'hui aux besoins du pays.

Il n'était pas possible de toucher à ce tarif sans nuire à certains intérêts; et, ce qui est humain, chacun gardait l'espoir que ce seraient les intérêts de son voisin et non les siens qui souffriraient, qui seraient affectés par une augmentation ou une diminution des impôts.

Le "Tarif Payne", après sa lecture obligatoire devant les Chambres, a été envoyé au Comité des Voies et Moyens qui en fait dans le moment le sujet d'une minutieuse considération pour le renvoyer aux Chambres avec les recommandations qu'il croira devoir faire.

Les industries de la Louisiane sont visées dans le tarif, nous regrettons de le voir; c'est le contraire qui nous eût étonné. Aussi, le sucre et le riz des Philippines ne seront-ils frappés d'aucun droit d'entrée.

La clause dit bien que la quantité de sucre qui pourra être envoyée aux Etats-Unis est limitée à 300.000 tonnes; mais c'est avec le sourire aux lèvres que les gens renseignés ont lu la clause, sachant que les Philippines ne produisent pas une moitié de cette quantité en une année. La culture du riz en Louisiane sera sérieusement atteinte si la clause qui supprime le droit d'entrée sur le riz est adoptée.

Les Philippines pourront nous envoyer tout leur riz et en faire venir de la Chine et du Japon, y trouvant leur compte. M. Watkins, un de nos Représentants, est d'avis que les intérêts du Sud n'ont pas été protégés du tout, et ne voit pas comment les gens du Sud peuvent voter l'adoption du tarif.

Les représentants de la Caroline du Sud ne font pas un secret de leur mécontentement quant à l'entrée du riz en franchise, et ils tâcheront de faire imposer 5 sous sur cette céréale dont la culture est la principale source de richesse de leur Etat.

Mais, bien d'autres industries sont lésées dans leurs intérêts, et ce sont des reproches, des clamours qui s'élèvent de toutes parts; c'est pourquoi, nous le répétons, l'adoption du nouveau tarif va soulever des débats à Pékin, et peut-être créera-t-elle des sentiments bien autres que ceux qui devraient animer des hommes dont les responsabilités sont graves, des hommes qui ont de si grands devoirs à remplir.

LA LOI DE LYNCH.

E. Kins, Vie Occ., 19 mars.—Joseph Brown, un ex-forçat, qui, hier soir, avait grièvement blessé le chef de police de Whitmer, a été saisi, ce matin, dans la prison d'Ed Kins par une bande d'hommes armés, qui l'ont emmené à une courte distance de la ville et l'ont pendu à un poteau télégraphique. Il n'y a pas eu de démonstration. White, le chef de police, qui avait été frappé par deux balles de revolver est actuellement en traitement à l'Hôpital d'Ed Kins. On espère qu'il se rétablira.

Le président se rend à New Haven.

New York, 19 mars.—Le président Taft est parti, ce matin, de New York pour New Haven, où il assistera à l'assemblée des anciens étudiants de Yale.



Les Palmiers. Ile du Diable.

DOLCE FAR NIENTE.

Un journal de Paris, publie une série de vues du petit établissement d'Ullmo, à l'île du Diable. Le trait est confortablement installé dans la case qu'illustra Dreyfus, et dont on nous fit jadis de si effroyables descriptions. Une grande chambre, confortable et même ornée:

Au-dessus d'une table-toilette encombrée de broches et de flacons, une pointe-tête de Helleu, longue et fine, et qui a quelque vague ressemblance avec Ullmo—la belle Lison.—met une note de parisianisme dans ce décor d'outre-mer. Le bureau, dont les planches supportent toute une bibliothèque, est surmonté des portraits des sœurs d'Ullmo. Au fond de la chambre, le lit cédé par l'administration: quatre montants supportent l'indispensable moustiquaire.

Sur une planche posée contre le mur s'érige toute une théorie de bottines blanches et fauves.

Puis, —voilà qui témoigne des soins que le condamné prend de son estomac,—un garde-manger offre une superbe garniture d'œufs, de beurre, de conserves et de chrucoterie.

En effet, en sus de sa ration alimentaire qui est analogue à celle d'un surveillant, le traître, grâce à l'argent qu'il reçoit de sa famille, agrémente son menu de nombreux suppléments:

Aussi bien, l'administration a mis à sa disposition un condamné qui lui sert de cuisinier et de domestique.

A l'extérieur de la case, sont alignées des caisses grillagées où grouille tout un peuple de volailles. C'est Ullmo qui, lui-même, les nourrit. L'île, possédée en outre, une porcherie, et les chèvres et le bétail pourraient y vivre. Le traître est, paraît-il décidé à s'en procurer, si l'administration lui le permet, afin de s'assurer un approvisionnement constant de lait frais et de fromages.

Le départ "prend grand souci de la saleté et passe de longues heures à sa toilette".

Ses journées s'écoulent monotones, toutes semblables. Il se lève tard et, après sa toilette, vaque à ses occupations domestiques. Meticuleusement, il commande le menu de ses repas; puis il visite son poulailler et déjeune, vers onze heures. Ensuite, il fait la sieste jusqu'à quatre heures. A cinq heures, il fait sa promenade quotidienne....

Puis il y a la lecture: des philosophes, Kant, Fichte, Schelling. Et toutes les nouveautés:

Ullmo n'a pas seulement ses bouquins de chevet. A cette extrémité morale du monde, il se tient au courant de toutes les nouveautés littéraires, et on lui envoie régulièrement, chaque mois, un colis de livres récemment parus.

Aussi a-t-il très bonne mine: Ce n'est plus le condamné d'il y a quelques mois, qui, mal rasé, amaigri, comme diminué dans son étrenne complet gris et sous son feutre marron, traînait dans les prisons de France et sur le transport qui l'amenaient à la Guyane sa valise jaune et son paquet de livres.

—S'il n'est plus la bête traquée, morne, voûtée, semblant porter sur ses épaules la charge de son crime, il apparaît du moins sans morgue.

En vérité, c'est bien bon à lui de n'avoir pas de morgue, après toute la publicité dont il a bénéficié!

Il a en partie reconquis sa personnalité. C'est maintenant quelque officier dans un poste colonial, c'est un colon—villégiateur sur une côte exotique. Chaussé de bottines blanches, longues et fines, éjégamment vêtu d'un complet impeccable de blancheur, il sourit d'un sourire triste, infiniment. Son regard est ferme et droit, mais chargé de regrets mélancoliques.

Beaucoup de philosophes et de braves gens qui n'ont subi aucune condamnation envieront à Ullmo sa villégiature lointaine, tellement l'abri des soucis du monde. Voyons, n'y a-t-il pas d'autre moyen d'être si agréablement installé aux frais de la République, que de traîner sa patrie?

La révision du tarif douanier EN ANGLETERRE.

Parlant au dîner annuel de l'Association des chambres de commerce d'Angleterre du projet de révision du tarif douanier français, M. Churchill, ministre du commerce, a dit que le ministre du commerce s'était ému de la question dès le début et s'était entouré de tous les avis éclairés possibles. Il a fait remarquer que le projet de remaniement douanier n'émane pas du gouvernement français, mais d'un groupe de députés qui ont pu être influencés plus par des intérêts vraiment nationaux, et il a assuré ses auditeurs que son ministère usera de tous les moyens possibles pour sauvegarder les intérêts commerciaux anglais.

M. Winston Churchill a fait allusion à la diminution du commerce d'exportation, à laquelle a correspondu une crise de chômage de plus en plus inquiétante. Il croit néanmoins à une réaction prochaine; mais il ne veut pas prendre sur lui d'affirmer que tout en restant fidèle au grand principe libre-échangiste, l'Angleterre ne sera pas amenée, à un moment donné, à se délier

les mains et à défendre d'une façon quelconque ses intérêts primordiaux.

Un correspondant particulier à Londres écrit le 3 mars: La révision douanière française a fait l'objet d'une importante discussion à la réunion des chambres de commerce du Royaume-Uni. Cette discussion qui a commencé hier se prolongera jusqu'à demain soir. Deux résolutions ont déjà été votées dont le sens est également clair.

La première proposée au vote de l'assemblée par la chambre de commerce anglaise à Paris, attire l'attention du gouvernement britannique sur "l'opportunité d'un arrangement commercial quelconque qui ait pour objet d'atténuer le nouveau tarif français à l'égard des importateurs anglais".

Le plus chaud avocat de cette proposition a été sir Thomas Barclay, qui parlait au nom des chambres de Dunfermline et d'Edimbourg. Sir Thomas a raconté que d'après une conversation récente qu'il eut avec M. Klotz, les changements projetés n'atteindraient pas sérieusement les importations anglaises, car le relèvement ne dépasserait pas 0,4 0/0, c'est-à-dire moins de 1/2 0/0 des droits actuels. Sans vouloir contester la justesse de ces affirmations, sir Thomas s'est déclaré moins optimiste; les tissus et les machines

lui paraissent menacés; d'ailleurs, les appréhensions anglaises sont bien naturelles tant que l'avenir reste aussi incertain. Le remède, d'après sir Thomas, c'est de conclure avec la France un traité de commerce. Le moment est particulièrement favorable, ajoute-t-il, non seulement par suite de nos bonnes relations politiques avec la France, mais parce qu'il y a dans les deux pays une catégorie d'hommes intéressés à s'entendre, celle des exportateurs. Et sir Thomas termina en demandant la formation d'un comité anglo français pour le développement des relations commerciales entre les deux pays.

La seconde résolution, celle de la Chambre des lords, est moins amicale dans la forme. Elle demande au gouvernement britannique de prendre, le cas échéant, des mesures de représailles. Elle a été adoptée à une grosse majorité. Autant que j'ai pu m'en assurer en causant avec quelques-uns des membres les plus importants de l'Assemblée, il ne s'agit pas pour l'Association de donner raison aux "tarif reformers", si nombreux qu'ils soient dans les chambres de commerce; l'Assemblée voulait seulement faire comprendre aux protectionnistes français que s'ils persistent dans leur attitude actuelle, ils obligeront les libre-échangistes

anglais à réclamer eux-mêmes des représailles immédiates. On compte un peu trop en France sur la doctrine traditionnelle de la majorité libérale et l'on oublie que les partis anglais, opportunistes avant tout, n'hésitent pas quand il le faut à sacrifier quelques-uns de leurs principes pour sauvegarder l'intérêt national.—Ph. M.

EN ESPAGNE.

Répondant à la Chambre, à un député qui exprimait la crainte que les modifications projetées au tarif douanier français ne portassent préjudice aux exportateurs espagnols, le ministre des finances a déclaré que le gouvernement a étudié la question et qu'il a à ce sujet entendu le directeur général des douanes. Il peut assurer que l'élevation des tarifs douaniers français atteints seulement l'exportation des vins espagnols en bouteilles, sans cependant, croit-il, que le préjudice soit sérieux.

THEATRES. ORPHEUM.

Impossible de trouver un programme de vaudeville plus original et plus divertissant que celui de l'Orpheum.

Les numéros qui le composent peuvent être classés au tout premier rang et sont exécutés à merveille.

Lundi son inauguration d'un nouveau programme.

TULANE.

Les deux dernières représentations de "Paid in Full" seront données aujourd'hui au Tulane. A partir de demain soir "Hook of Holland", une charmante comédie musicale, avec Frank Daniels dans le principal rôle.

CRESCENT.

"Texas" le mélodrame qui vient d'obtenir un grand succès au Crescent sera encore joué deux fois aujourd'hui, en matinée à prix populaires et le soir. La semaine prochaine "Little Johnny Jones".

Inondation.

Parkersburg, Vie Occid., 19 mars.—Les deux grands réservoirs qui fournissent l'eau potable à Parkersburg ont sauté, ce matin, inondant la ville et causant des dommages considérables. Dix maisons ont été démolies par la trombe d'eau qui est subitement abattue sur la ville et une quarantaine d'autres ont été plus ou moins endommagées. Un torrent large de plusieurs centaines de pieds, s'est précipité de la colline de Prospect, balayant tout sur son passage.

Deux personnes ont été tuées et une quinzaine blessées, dont trois grièvement. On attribue à la malveillance la rupture des réservoirs, car deux détonations ont été entendues quelques minutes avant l'accident.

La situation en Perse.

St Pétersbourg, 11 mars.—Tous les préparatifs sont actuellement terminés pour une intervention militaire russe en Perse, si cette mesure extrême est jugée nécessaire.

Le troisième bataillon de tirailleurs, muni de son équipement de campagne, est arrivé aujourd'hui à Jula sur la frontière persane. Les hommes sont campés sous la tente, prêts à marcher sur Tabriz au premier signal.

Un autre régiment, en garnison à Elizabethpool, a reçu l'ordre d'entrer en campagne.

Arrestation de deux ex-forçats.

Deux anciens forçats, Will Robinson, alias "Dollar Bill", et Dave Hughes, alias "Winkey", ont été arrêtés hier matin à l'angle des rues Front et Lafayette par les détectives Gorman et Sheffer.

Hughes était recherché par la police pour avoir grièvement blessé un de ses congénères dans une querelle. Il venait d'arriver à la Nouvelle-Orléans lorsque les agents l'ont mis la main au collet.

Les deux nègres ont été écroués dans la prison de parole en attendant les résultats de l'enquête.

En route pour le Pénitencier.

James Porter, alias Kelly, l'individu qui ces jours derniers s'était reconnu coupable du vol d'une bague en diamant dans un magasin de bijouterie, a été condamné, hier matin, à un an et six mois de travaux forcés dans le Pénitencier d'Etat.

Le juge Christen a usé de clémence vu l'âge avancé de Porter. Tim Hawkins, un nègre reconnu coupable de deux cambriolages, a été condamné à cinq ans de travaux forcés.

Porter, Hawkins et une dizaine d'autres individus récemment condamnés à diverses peines, partiront ce matin même pour Baton-Rouge.

Feuilleton

L'ABELLE DE LA N. O.

LA PRINCESSE NOIRE

GRAND ROMAN INÉDIT PAR PAUL MARGUERITE DEUXIÈME PARTIE

LA VENGEANCE DU MARQUIS XXIX

UN SAUVETAGE DIFFICILE (Suite.)

"Nous ne vous en trouvons pas moins"

"Il s'a fait, en effet, que d'a-

ser, d'abuser, si vous préférez, d'un droit que la loi lui confère pleinement.

"Et les médecins ont agi aussi dans la limite de leurs fonctions.

—Comment se pourrait-il réclamer madame Seymour, à qui, d'indignation, le rouge monta au visage.

—Supposez que de longue date un mari prépare un ou plusieurs médecins à l'idée que sa femme est malade, supposez que certains dérangements cérébraux semblent donner raison à ces insinuations, de bonne foi, un médecin, un aliéniste surtout, toujours porté à voir partout des tares psychiques, conclura à la nécessité d'un traitement médical dans une maison de santé.

—Mais le docteur Crux et le docteur Saffroy sont-ils à l'abri de tout soupçon de vénalité et de complicité? se récria Jeanne. —Comment, protesta madame Seymour, est-ce donc permis dans votre France de liberté, dans cette terre des idées généreuses, d'enfermer sans jugement des innocents? Existe-t-il donc des prisons dont les médecins sont les geôliers? Et quel est cet exorbitant privilège qu'on leur accorde?

Maitre Corbe seccona en l'air sa longue main blanche et, avec un faible sourire: —La-dessus, je suis de votre avis.

La loi des aliénés que beaucoup de bons esprits veulent réformer à la Chambre, retarde grandement sur l'époque. Songez qu'elle date de 1838.

"D'une époque où l'immense domaine pathologique des psychoses et des vésanies était peu et mal connu.

"D'après cette loi de 1838, il suffit du certificat même légalisé d'un médecin, certifié même pas détaillé et affirmant la folie pure et simple, pour permettre de diriger sur un asile la ou le malade visé par le certificat.

"Un chiffon de papier timbré devient aussi une arme redoutable dans la main des parents ou du mari, intéressés à faire disparaître une victime, et un bouclier pour le médecin directeur de l'établissement ou prétextant l'aliéné réel ou prétendu recevoir ses soins.

—Mais que peut-on faire? Il doit y avoir quelque chose à faire! s'écria Jeanne Le Chars, incapable de maîtriser ses sentiments.

—Je crains bien, répondit maître Corbe, qu'il n'y ait rien à tenter pour le moment. Entamer un procès? Vous le perdriez d'avance, quoiqu'on ne puisse jamais préjuger du gain ou de la perte d'un procès. Le certificat du médecin fait loi. Il affirme que madame de Morailles est folle. Donc, aux yeux de la loi, madame de Morailles est folle. —Mais c'est monstrueux, c'est

abominable!... proféra madame Seymour.

—Ajoutez que l'orgueil irascible du savant, aussi obatonillieux que l'orgueil du magistrat, car il se croit infailible et au dessus de l'opinion, cet orgueil n'admettra pas une seconde qu'il ait pu commettre une erreur. Une enquête des experts ne ferait que renforcer la certitude de l'aliénation mentale de cette pauvre jeune femme que, pour ma part, je plains de tout mon cœur.

"Je lui ai été présenté, je me rappelle, il y a quelques années chez le prince d'Eylan. Elle m'avait frappé alors par son air de profonde mélancolie, et je ne dois pas vous cacher que le bruit courait alors dans le monde, était que des chagrins secrets avaient étrangement altéré sa santé.

—Dites un martyr! assura Jeanne.

—La crédulité d'une société frivole et d'amis légers acceptera facilement la fable, ou l'évidence d'une maladie nerveuse.

—Lors même qu'il opérait entre ses sympathies pour madame de Morailles et sa vieille amitié pour M. de Morailles, que pourrait-il? —Alors, nous devons abandonner notre malheureuse amie? —Je ne dis pas cela, répondit

maitre Corbe. J'estime seulement qu'il faut de la patience. D'abord, l'état de la marquise peut s'améliorer. En ce cas, les médecins le reconnaîtront les premiers et se refuseront à la garder.

—S'ils sont honnêtes.... murmura madame Seymour.

—Honnêtes ou non, leur véritable intérêt parlera plus fort que leurs intérêts pécuniaires, si ceux-ci font poids dans leur balance.

"Pour me résumer, voici mon conseil. Ne précipitez pas les événements.

"Vous ne pouvez avoir d'inquiétude pour le sort matériel de votre amie. Il est évident que dans une maison montée sur un aussi grand train, elle jouira de tout le confort matériel possible.

—Mais, c'est la réclusion forcée qui est affreuse insista Jeanne. N'y a-t-il aucun moyen de forcer les portes de cette prison? Je suis retournée voir le docteur Crux, madame Seymour y est allée de son côté nous avons demandé à voir Armore de Morailles.

—Saves-vous ce que le docteur Crux et le docteur Saffroy nous ont répondu?

—Quelle ne désirait recevoir personne.

"C'est un mensonge évident. La vérité est qu'ils ne veulent pas la laisser voir.

puissance évasif: —Ils sont maîtres chez eux, malheureusement.

—Mais si nous nous adressions au préfet de police?

—Vous le pouvez. Je serais bien surpris qu'il ne vous fasse pas la même réponse que moi.

—Alors, personne ne peut pénétrer auprès de cette malheureuse femme, indignement persécutée?

—Si, outre le procureur de la République, il y a des médecins inspecteurs, il y a les membres du conseil de surveillance qui, à titre non rétribué, visitent les asiles et les maisons de santé. Ils ne renouvellent guère leur tournée dans chaque établissement que de six mois en six mois. Votre amie peut leur écrire et solliciter leur visite.

—Mais comment saura-t-elle, qu'elle peut le faire? Ce n'est pas ses geôliers qui le lui apprendront.

Maitre Corbe hochait la tête: —D'ailleurs, ces réclamations, ces plaintes sont généralement peu entendues, parce qu'elles paraissent suspectes, émanant souvent d'aliénés avérés et incurables....

—Alors, dit madame Seymour c'est tout ce que vous pouvez nous dire, vous qui me connaissez depuis vingt ans, vous qui êtes un juriste consommé, un grand avocat, un politicien illustre, un des hommes les plus éminents, de votre pays?

—Je voudrais vous être utile, mais douter pas. Je m'entretiens, d'rai, si vous le souhaitez, avec le préfet de police; mais gardez peu d'espoir à ce sujet.

—Mais enfin, admettons, dit Jeanne Le Chars, que, non comptant que sur nous-mêmes, nous parvenions à faire évader Armore de Morailles et que nous l'arrachions à sa prison?

—Oh! alors, ce serait grave. Grave pour elle et pour vous. Sur la réclamation du docteur Crux, la Sûreté rechercherait immédiatement votre amie et la ramènerait à l'Institut Neurologique, car tout aliéné qui s'évade est réputé faire par là preuve de son aliénation mentale.

—C'est abominable, dit Jeanne, car enfin, la liberté individuelle....

—Oui, dit maître Corbe, nous en faisons grand cas en France, mais il est des catégories d'être pour lesquels elle n'existe pas.

—Ne pouvons nous déposer une plainte au parquet?

—Si, mais l'on n'en tiendra compte qu'un bout d'un certain temps. Que voulez-vous, encore une fois, qu'on fasse contre une situation en fait légale, et en apparence irréprochable?

Et le grand avocat s'était levé: —Souhaitez que la santé de la marquise s'améliore, c'est sa meilleure chance pour redevenir libre.

Madame Le Chars dit;